

Annexe I - Mesures préconisées pour éviter, réduire et compenser les incidences sur les zones Natura 2000

<p>SIC Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne</p>	<p style="text-align: center;"><u>Chiroptères</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation des espèces</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • éviter l'implantation au sein des gîtes estivaux et hivernaux des chiroptères • conserver, voire restaurer les espaces de chasse et les corridors, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ◦ <i>Entité de Cessy-les-Bois</i> : boisements de feuillus et bocage de la vallée de la Talvanne ◦ <i>Entité de Lys</i> : bocage et petits boisements ◦ <i>Entité de Chitry-les-mines</i> : bocage et ripisylve de la vallée de l'Yonne ◦ <i>Entité de Brinay</i> : bocage et zones humides de la vallée de l'Aron
	<p style="text-align: center;"><u>Loutre d'Europe, Sonneur à ventre jaune,</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Triton crêté, Écrevisse à pattes blanches</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation des espèces</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'espèces ou d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir des implantations de carrières préservant les zones humides.
	<p style="text-align: center;"><u>Habitats communautaires</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitats communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'implantation dans les habitats communautaires ayant participé à la désignation du site

<p>SIC des bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine</p>	<p style="text-align: center;"><u>Sonneur à ventre jaune et triton crêté</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation de l'espèce, voire son amélioration</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir des implantations de carrières préservant les zones humides.
	<p style="text-align: center;"><u>Chiroptères</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation et amélioration</i></p> <p>Mesures de suppression d'atteinte aux gîtes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'implantation au sein des gîtes estivaux et hivernaux des chiroptères.
	<p style="text-align: center;"><u>Habitats communautaires y compris prioritaires</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Objectif : Maintien du bon état de conservation des habitats forestiers et d'amélioration de l'état de conservation des habitats ouverts et humides</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitats communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'implantation dans les habitats communautaires ayant participé à la désignation du site.
<p>ZPS des bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine</p>	<p style="text-align: center;"><u>Cigogne noire</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation de l'espèce, voire son amélioration</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'implantation sur les zones de gagnages ainsi que sur les secteurs les plus favorables à la nidification <p>Mesures de réduction du dérangement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'implantation à moins de 300 mètres d'un nid.

	<p><u>Cortège des espèces liées aux grands massifs forestiers et aux espaces ouverts</u></p> <p><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver une certaine mosaïque des paysages en conservant les milieux les plus favorables (pelouses sèches, vieilles parcelles forestières...)
<p>SIC bocage, forêts et milieux humides du sud Morvan</p>	<p><u>Sonneur à ventre jaune</u></p> <p><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation de l'espèce, voire son amélioration</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir des implantations de carrières préservant les zones humides.
	<p><u>Écrevisse à pattes blanches / Mulette épaisse</u></p> <p><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation de l'espèce, voire son amélioration</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction/altération d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter toute implantation nécessitant le recalibrage des cours d'eau d'eau présentant ces espèces ou de leurs affluents en amont hydraulique et éviter l'implantation à proximité de ces cours d'eau • Veiller à la mise en place de mesures limitant au maximum les risques de pollution notamment en termes de MES
	<p><u>Lamproie de planer / Chabot</u></p> <p><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation de l'espèce, voire son amélioration</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction/altération d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter toute implantation nécessitant le recalibrage des cours d'eau d'eau présentant ces espèces ou de leurs affluents en amont hydraulique et éviter l'implantation à proximité de ces cours d'eau • Veiller à la mise en place de mesures limitant au maximum les risques de pollution notamment en termes de MES

	<p style="text-align: center;"><u>Chiroptères</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation et amélioration</i></p> <p>Mesures de suppression d'atteinte aux gîtes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'implantation au sein des gîtes estivaux et hivernaux des chiroptères. • Conserver, voire restaurer les espaces de chasse et les corridors.
	<p style="text-align: center;"><u>Insectes</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction/altération d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir des implantations de carrières préservant les zones humides. • Préserver les feuillus morts ou déperissant • Préserver les stations connues d'insectes patrimoniaux
	<p style="text-align: center;"><u>Habitats communautaires y compris prioritaires</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitats communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'implantation dans les habitats communautaires ayant participé à la désignation du site.
<p>ZPS du Val d'Allier Bourbonnais (hors SIC)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Cigogne blanche</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation de l'espèce</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'implantation sur les zones de gagnages (zones humides) ainsi que sur les secteurs les plus favorables à la nidification

	<p style="text-align: center;"><u>Milan noir</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation de l'espèce</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir des implantations de carrières préservant les zones humides et conserver les alignements d'arbres en bordure de plan d'eau
	<p style="text-align: center;"><u>Œdicnème criard</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation de l'espèce</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter le dérangement en période de reproduction • Surveiller l'implantation de nids au niveau de la carrière et si besoin mise en défend
	<p style="text-align: center;"><u>Sternes</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation des espèces</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter le dérangement en période de reproduction
	<p style="text-align: center;"><u>Ardéidés</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation des espèces</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver les grands arbres • Choisir des implantations de carrières préservant les zones humides. • S'assurer lors des études projets du maintien de l'alimentation en eau des annexes hydrauliques

<p>ZPS des allées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire (hors SIC)</p>	<p><u>Cortège des espèces des habitats aquatiques (lit vif et eau stagnantes)</u></p> <p><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation des espèces</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir des implantations de carrières préservant les zones humides. • S'assurer lors des études projets du maintien de l'alimentation en eau des annexes hydrauliques
	<p><u>Cortège des espèces de prairies et bocages</u></p> <p><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation des espèces</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'implantation sur prairies permanentes et conserver les infrastructures agro-écologiques.
	<p><u>Cortège des espèces des ripisylves et îlots boisés</u></p> <p><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation des espèces</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter le déboisement et le proscrire sur les boisements humides
	<p><u>Cortège des espèces des milieux secs sur sables</u></p> <p><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation des espèces, voire son amélioration</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'implantation sur ces milieux rares et fragiles
	<p><u>Cortège des espèces des milieux agricoles</u></p> <p><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation des espèces</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proscrire l'implantation sur les parcelles ayant bénéficiées de mesures agro-environnementales dans le cadre de la mise en œuvre du DocOb

<p>ZPS Vallée de la Loire entre Imphy et Decize (hors SIC)</p>	<p><u>Cortège des espèces des habitats aquatiques (lit vif et eau stagnantes)</u></p> <p><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation de l'espèce, voire son amélioration</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir des implantations de carrières préservant les zones humides. • S'assurer lors des études projets du maintien de l'alimentation en eau des annexes hydrauliques
	<p><u>Cortège des espèces de prairies et bocages</u></p> <p><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation de l'espèce, voire son amélioration</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'implantation sur prairies permanentes et conserver les infrastructures agro-écologiques.
	<p><u>Cortège des espèces des ripisylves et îlots boisés</u></p> <p><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation de l'espèce, voire son amélioration</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter le déboisement et le proscrire sur boisements humides
	<p><u>Cortège des espèces des milieux secs sur sables</u></p> <p><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation de l'espèce, voire son amélioration</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'implantation sur ces milieux rares et fragiles
	<p><u>Cortège des espèces des milieux agricoles</u></p> <p><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation de l'espèce, voire son amélioration</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitat d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proscrire l'implantation sur parcelles ayant bénéficié de mesures agro-environnementales

ZPS Vallée de la Loire de Iguérande à Decize (hors SIC)	<p><u>3 espèces d'oiseaux résidentes, 11 espèces d'oiseaux migratoires nidifiantes, 9 espèces d'oiseaux migratoires hivernantes, 20 espèces d'oiseaux migratoires d'étape</u></p> <p><i>Objectif : Maintien de l'état de conservation des espèces</i></p> <p>Mesures de suppression de destruction d'habitats d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'implantation sur les habitats ayant conduit à la désignation du SIC « Bords de Loire » limitrophe.
SIC Vallée de la Loire entre Imphy et Decize	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures définies à l'échelle du projet de renouvellement ou d'extension de la carrière de St-Ouen-sur-Loire
Tous sites en vallée alluviale	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation d'incidences du projet devra impérativement vérifier que : <ul style="list-style-type: none"> ◦ la zone d'influence du niveau piézométrique n'influence pas les habitats, liés à la présence d'eau dans le sol (forêts alluviales, landes humides)... ◦ aucune risque de capture du lit mineur du fleuve ne puisse se produire, ce qui perturberait durablement les mouvements de matériaux (incision du lit...). ◦ les mesures qui pourront alors être envisagées (digue de protection) ne nuisent pas à la préservation de l'espace de liberté du fleuve.